



**Projet de reconstruction
du centre de traitement
des déchets ménagers
situé à Romainville /
Bobigny**

**POST-CONCERTATION
BILAN ANNUEL 2023**

MARS 2024

SOMMAIRE

INTRODUCTION

3

PARTIE 1

LE PROJET

1. Le centre actuel
2. Les ambitions et les objectifs du projet de reconstruction
3. Les actualités du projet

5

PARTIE 2

LA POST-CONCERTATION EN 2023

1. Le cadre réglementaire
2. Les engagements du Sycotm et des participants
3. L'information du public en continu
4. Le Groupe Citoyens
5. La journée découverte du 3 juin 2023

11

PARTIE 3

LES APPORTS DE LA POST-CONCERTATION

17

PARTIE 4

L'INFORMATION ET LA PARTICIPATION DU PUBLIC ÉVOLUE EN 2024

19

GLOSSAIRE

20

LA POST-CONCERTATION DEPUIS 2018



À l'issue de la concertation préalable organisée en 2017 sur le projet de reconstruction de son centre de traitement des déchets ménagers à Romainville / Bobigny, **le Syctom s'est engagé à maintenir le dialogue avec les habitant-e-s et les acteurs du territoire dans le cadre d'une démarche dite de « post-concertation » encadrée par la Commission Nationale du Débat Public.**

Pour ce faire, le Syctom a conçu un dispositif qui permet de partager régulièrement au plus grand nombre des informations sur les avancées du projet et de proposer différentes façons de contribuer.

Le Syctom est particulièrement fier d'avoir créé et animé **deux instances dédiées : le Comité de suivi**, initié lors de la concertation préalable en 2017, qui réunit les acteurs territoriaux (élus, services des collectivités et de l'État, représentants associatifs, représentants des exploitants du site actuel et des salariés, ...), **et le Groupe Citoyens**, créé début 2018, avec une vingtaine d'habitants et de représentants d'associations de vie locale de Romainville, Bobigny, Pantin et Noisy-Le-Sec.

Le Comité de suivi s'est réuni 12 fois et le Groupe Citoyens a contribué au projet lors de 17 Rencontres thématiques. De plus, **le Syctom n'a pas hésité à déployer des moyens en termes d'information : site internet** avec formulaire de questions / réponses, 10 numéros de la lettre d'informations distribués à chaque édition en 100 000 exemplaires, **réunion publique** en mars 2021, ... Le Syctom a aussi pu compter sur **le soutien des collectivités partenaires qui ont relayé les informations et les appels à**

contribution dans leurs supports et qui ont mis des exemplaires des lettres d'information à disposition dans des lieux publics.

En juin 2023, une grande manifestation sur le site actuel a été organisée afin de présenter le projet aux riverain-e-s, habitant-e-s et acteurs locaux. Cet événement a offert une opportunité supplémentaire d'échanger directement avec les personnes qui sont en charge, au sein du Syctom et de ses assistants techniques, de concevoir et mener à bien le projet, mais également avec les parties prenantes à l'instar des membres du Groupe Citoyens.

L'ensemble des activités mené depuis 2018 a été consigné dans des bilans annuels de la post-concertation comme le présent document. Ils sont tous disponibles sur le site internet du projet.

Un nouveau grand chapitre du projet a été ouvert début 2023 avec la réalisation des études de conception et les dossiers de demande d'autorisations administratives (permis de construire et autorisation d'exploiter). **La post-concertation se terminera à l'automne 2024 pour laisser place à l'enquête publique.** Le Syctom s'engage à maintenir ses efforts en termes d'information des riverain-e-s, des habitant-e-s et des acteurs tout au long de la vie du projet. Des détails sont présentés à la fin du document sur le dispositif envisagé pour la suite.

Le Syctom remercie chaleureusement l'ensemble des habitant-e-s et des acteurs qui ont contribué au projet, et Monsieur Jacques Roudier, garant de la post-concertation sur le projet, pour son accompagnement éclairé ces cinq dernières années.

INTRODUCTION

QUI EST LE PORTEUR DE PROJET ?

LE SYCTOM, L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le projet de futur centre de traitement des déchets ménagers situé à Romainville / Bobigny est porté par le **Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers**, qui traite et valorise les déchets du territoire le plus densément peuplé de France avec **5,7 millions d'habitants**. En 2022, le Syctom a pris en charge dans ses différentes installations **2,24 millions de tonnes*** de déchets ménagers et assimilés.

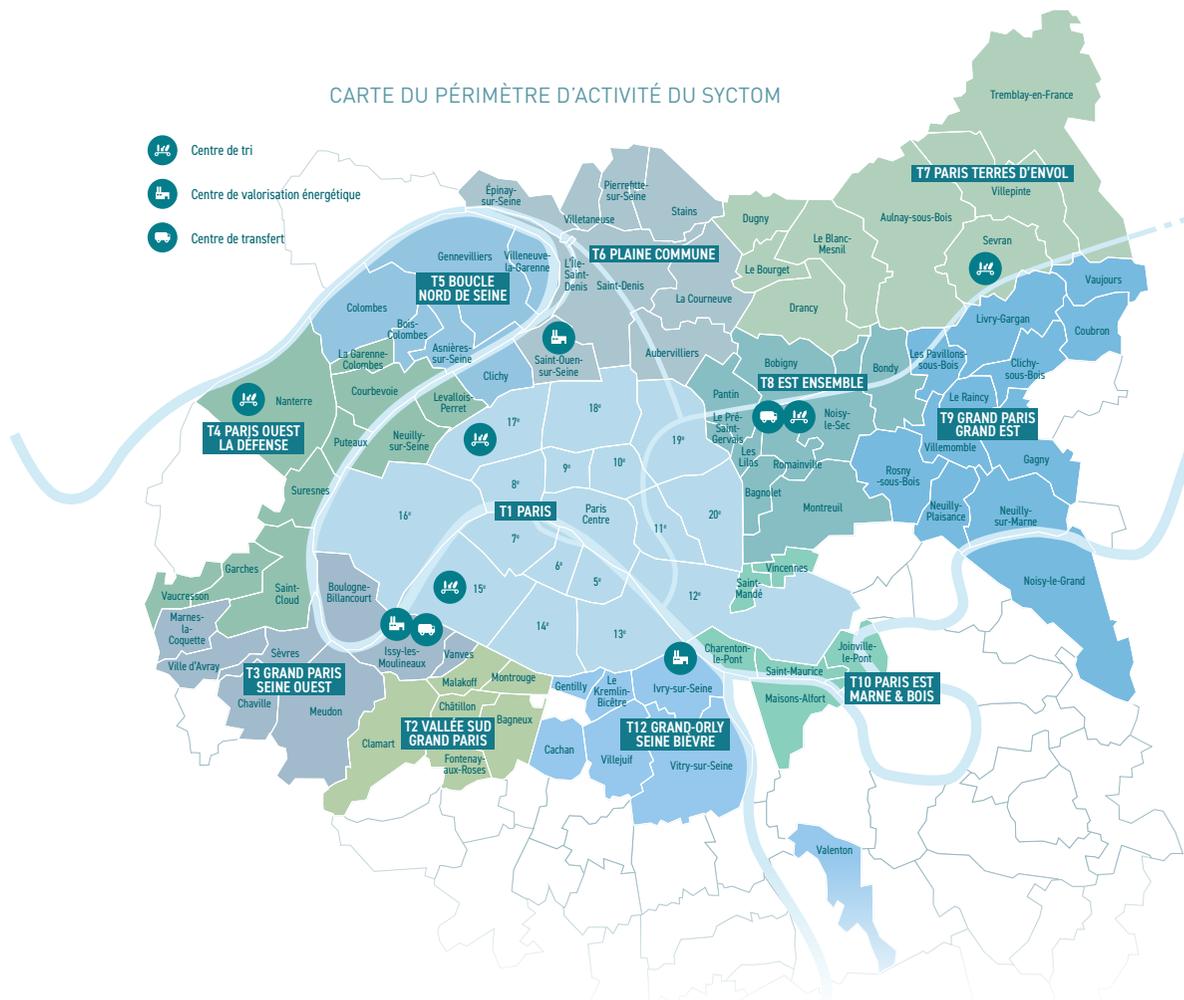
Le Syctom a pour compétences le **traitement** des déchets ménagers et assimilés collectés par ses collectivités adhérentes et leur **valorisation** sous forme de matières et d'énergie.

Le Syctom s'est aussi imposé comme un **acteur majeur de la prévention et de la sensibilisation** des habitants, en lien étroit avec ses collectivités adhérentes.

Dans le cadre de sa mission de service public, le Syctom fédère ainsi les collectivités de son territoire autour d'un projet commun : **une gestion des déchets exemplaire en faveur de l'économie circulaire**.

Le Syctom réunit aujourd'hui **82 communes** de la zone centrale d'Île-de-France réparties sur **11 territoires** adhérents. Elles s'étendent sur 4 départements : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne.

CARTE DU PÉRIMÈTRE D'ACTIVITÉ DU SYCTOM



Le territoire du Syctom s'organise en **bassins versants**, en fonction des gisements de déchets. Dans une logique de proximité géographique, pour limiter les transports et réduire l'impact environnemental des activités, chaque bassin versant est associé à un centre de réception / traitement ou transfert.

Le Syctom dispose aujourd'hui de **10 unités de traitement des déchets** (3 unités de valorisation énergétique, 6 centres de tri de collectes sélectives,

un centre de transfert des ordures ménagères résiduelles) et d'un **ensemble de déchèteries (5 fixes et 25 mobiles)**.

Par ailleurs, le Syctom accompagne le développement de la **collecte des déchets alimentaires** et développe des solutions de traitement pour les biodéchets.

*Chiffres issus du rapport annuel 2022 du Syctom, disponible sur son site internet.

LE PROJET

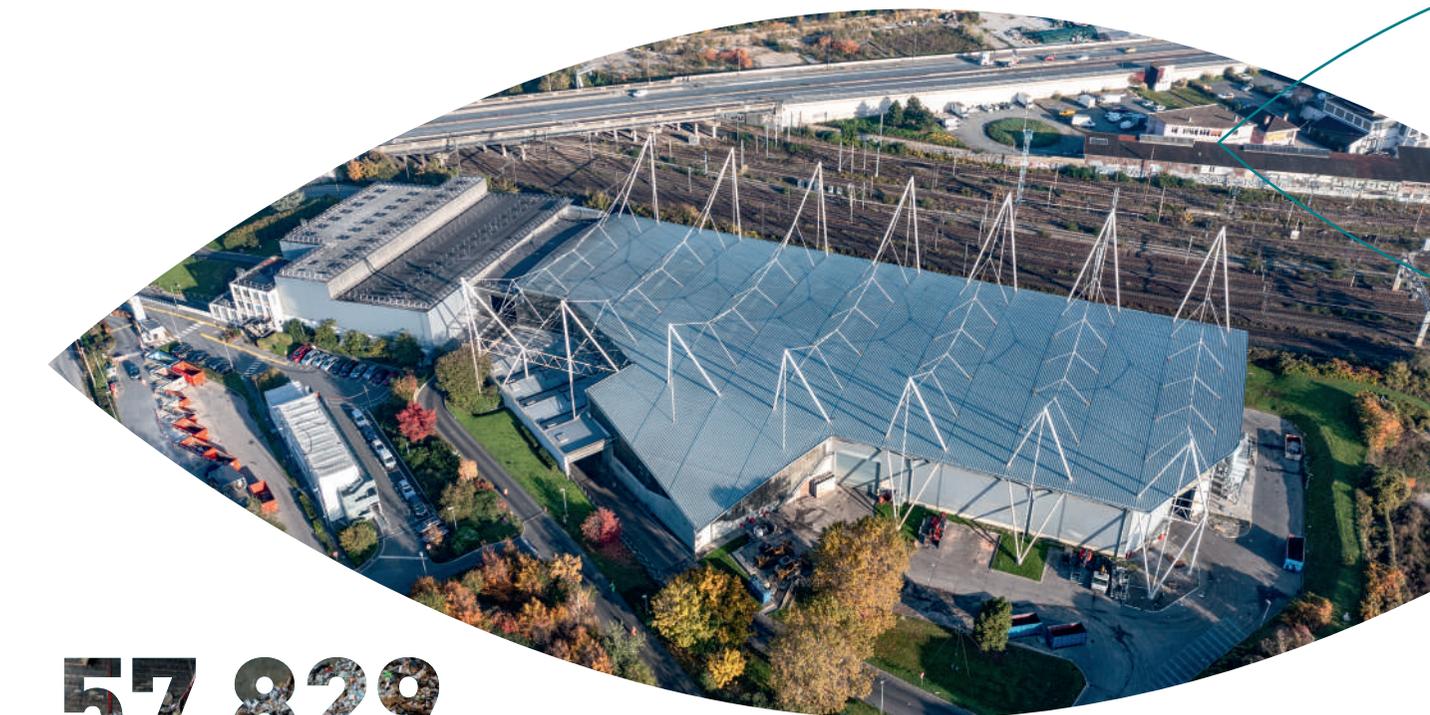
1. LE CENTRE ACTUEL

Le centre actuel est situé à Romainville, en Seine-Saint-Denis, à trois kilomètres à l'Est de Paris, il comprend :

- ▶ un centre de transfert des ordures ménagères résiduelles, qui a réceptionné 345 517 tonnes en 2022 ainsi que 12 363 tonnes de refus de tri ;
- ▶ un centre de tri des collectes sélectives multimatériaux, ayant réceptionné 57 829 tonnes en 2022 ;
- ▶ une déchèterie ayant réceptionné 4 399 tonnes en 2022.

Le centre de transfert réceptionne les collectes d'ordures ménagères résiduelles de 22 communes de Seine-Saint-Denis, ainsi que le 19^{ème} et une partie du 20^{ème} arrondissement de Paris. Il peut recevoir jusqu'à 400 000 tonnes d'ordures ménagères par an. Aujourd'hui, le centre de tri des collectes sélectives multimatériaux dessert 12 communes de Seine-Saint-Denis, 2 communes du Val-de-Marne et tout ou partie des arrondissements de l'est parisien.

Depuis novembre 2018, par arrêté d'exploitation, il comporte une chaîne de tri unique, dimensionnée



57 829

TONNES DE COLLECTES
MULTIMATÉRIAUX
EN 2022

pour accueillir 55 000 tonnes par an de déchets issus des collectes sélectives en deux postes, avec un débit nominal de traitement de 15 tonnes par heure. L'installation est adaptée à l'extension des nouvelles consignes de tri. Elle peut ainsi traiter l'ensemble des emballages en plastique et les petits emballages métalliques.

La déchèterie est accessible gratuitement aux particuliers résidant sur le territoire du Sycotm. Elle réceptionne notamment des objets encombrants et des déchets dangereux.

4 399

TONNES DE DÉCHETS
RÉCEPTIONNÉES
EN DÉCHÈTERIE

345 517

TONNES D'ORDURES
MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
RÉCEPTIONNÉES

2. LES AMBITIONS ET LES OBJECTIFS DU PROJET DE RECONSTRUCTION

Le centre de Romainville / Bobigny est un site historique de la gestion des déchets de la métropole francilienne.

Aujourd'hui vieillissant, à l'exception des équipements du centre de tri des collectes sélectives multimatériaux modernisés en 2015, **sa reconstruction s'avère nécessaire pour s'adapter aux besoins des territoires et aux évolutions réglementaires, et pour s'intégrer parfaitement dans un tissu urbain en pleine mutation.**



Insertion du projet dans le site. Visuel à titre indicatif, non contractuel.

Les objectifs de la future installation dans le cadre de la stratégie des déchets du Sycotom sont multiples :

- ▶ Doter le bassin versant de Romainville d'une **installation de réception de proximité** ;
- ▶ **Répondre à l'évolution des besoins de traitement des déchets** (accueil des déchets alimentaires, augmentation du flux de collectes sélectives multimatériaux) ;
- ▶ **S'intégrer dans le réseau des installations du Sycotom** en tenant compte de leurs capacités de traitement à venir.

En avril 2021, le Comité syndical du Sycotom a approuvé le programme ajusté du projet de reconstruction du centre, faisant suite à une phase de dialogue avec le territoire. Il comprend :

- ▶ Une **unité de réception et de transfert d'ordures ménagères résiduelles** (capacité 350 000 tonnes par an) et de déchets alimentaires (capacité de 40 000 tonnes par an). Les déchets collectés sur le territoire sont réceptionnés sur ce site puis transférés vers d'autres centres de traitement par voies fluviale et routière.
- ▶ Un **port fluvial sur le canal de l'Ourcq** à Bobigny permettant l'évacuation par la voie d'eau de 150 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et de matériaux triés.

- ▶ Un **centre de tri de collectes sélectives multimatériaux** (emballages et papiers) d'une capacité de 60 000 tonnes par an. Le centre de tri actuel, rénové en 2015, sera conservé mais des travaux d'optimisation de la chaîne de tri seront réalisés.
- ▶ Un **Pôle d'Excellence de l'Economie Circulaire et solidaire** (PEECs), situé à Romainville et à Bobigny. Ce lieu sera ouvert au public et accessible notamment depuis le chemin de halage et l'avenue de Paris.

La conception du projet confiée à un groupement de maîtrise d'œuvre en mars 2022

Au terme d'une procédure de consultation des entreprises (« marchés publics »), **le Syctom a sélectionné le maître d'œuvre, un groupement d'entreprises** constitué de Ingérop Conseil et Ingénierie (mandataire) associé au cabinet d'architectes Groupe-6 et au bureau d'études Inddigo.

Le maître d'œuvre est un groupement constitué d'un architecte et de bureaux d'études en charge de la conception technique et architecturale puis du suivi de la réalisation de l'ouvrage pour le compte du maître d'ouvrage, le Syctom : il est responsable des études de conception et du suivi de la réalisation des travaux depuis la planification jusqu'à sa livraison.



Validation politique du programme définitif du projet fin 2022

A la suite d'une demande conjointe formulée au printemps 2022 par l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble et les Villes de Paris, Romainville et Bobigny, **le Syctom a confié au groupement sélectionné dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre une étude de faisabilité pour l'intégration dans l'emprise du projet d'un garage à bennes de la Ville de Paris.**

En effet, dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC de l'Horloge, le déménagement du garage à bennes de la Ville de Paris actuellement situé avenue Gaston Roussel à Romainville constitue un enjeu commun fort pour les collectivités partenaires.

Cette étude de faisabilité, finalisée à l'automne 2022, a permis de faire émerger un consensus pour l'intégration du garage au sein de l'emprise du projet qui, ainsi optimisé, permet de centraliser les activités de gestion des déchets et de limiter les flux routiers dans un quartier en pleine mutation urbaine.

En novembre 2022, le Comité syndical du Syctom a ainsi validé à l'unanimité le programme définitif du projet de reconstruction du centre. Cette étape a constitué un pas déterminant dans l'avancée du projet, confirmant l'ambition portée par le Syctom et les acteurs du territoire de mettre en œuvre **un projet exemplaire.**

LE PROJET DANS LES GRANDES LIGNES

▶ **2 PARCELLES** : ROMAINVILLE + BOBIGNY

▶ **CRÉATION D'UNE CAPACITÉ PORTUAIRE**



au bord du canal de l'Ourcq pour la mise en œuvre du transport fluvial (évacuation d'une partie des OMR* et des flux sortants majoritaires de CS*).

▶ De nouvelles **CAPACITÉS DE RÉCEPTION DE DÉCHETS** :

- **350 000 tonnes par an d'OMR** réceptionnées puis transférées en partie par voie fluviale.
- **60 000 tonnes par an de CS multimatériaux** (emballages, journaux-magazines) réceptionnées et triées sur site (structure haubanée et procédé de tri existant conservés).
- **40 000 tonnes de déchets alimentaires** réceptionnées puis transférées par la voie routière.



- ▶ Le maintien des **EMPLOIS** existants en intégralité.
- ▶ Un projet **CONCERTÉ**, un **DIALOGUE** régulier avec les acteurs locaux et les habitants du territoire.



Vue du PEECs Canal, côté Bobigny. Visuel à titre indicatif, non contractuel.

- ▶ Création d'un pôle **D'EXCELLENCE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET SOLIDAIRE**, intégrant une déchèterie et une ressourcerie.
- ▶ **UN HAUT NIVEAU D'EXIGENCES** d'un point de vue environnemental et architectural, afin de maîtriser les nuisances et d'améliorer l'**insertion urbaine** du site.

- ▶ **LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC** : réception / transfert des OMR / tri des collectes sélectives et maintien d'une déchèterie pendant les travaux de construction de la future installation.

* Voir glossaire en page 20

3. LES ACTUALITÉS DU PROJET

L'année 2023 a été dédiée à la réalisation des études techniques et à la préparation des dossiers de demandes d'autorisations administratives, pour lesquelles le Sycotom a été accompagné par le groupement de maîtrise d'œuvre et le groupement d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette étape est cruciale dans la conception du projet.

Les **études techniques** ont en effet pour objectif de préciser techniquement et financièrement le projet au cours de différentes études (avant-projet sommaire, avant-projet définitif, projet) permettant de détailler de plus en plus le projet, et de le consolider en vue du dépôt des dossiers de permis de construire.

Les **demandes d'autorisations administratives** visent ensuite à obtenir le permis de construire et l'autorisation d'exploiter. Le permis de construire est déposé dans chacune des communes concernées : Romainville et Bobigny ; et le dossier de demande d'autorisation est adressé à la préfecture. Ils nécessitent des échanges avec les services de l'Etat.

Le Sycotom, porteur du projet, doit fournir notamment une étude d'impact et une étude de dangers dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter.

**A noter : l'évaluation environnementale porte sur le projet, elle est par conséquent commune à la procédure d'autorisation environnementale et à la demande de permis de construire.*

Les informations à fournir dans **le cadre de la procédure d'autorisation environnementale** sont principalement les suivantes :

- ▶ **Présentation du porteur de projet**, et de ses capacités techniques et financières ;
- ▶ **Description technique du projet** : il s'agit par exemple d'expliquer quels seront les différents processus de gestion des déchets et les activités du futur site, de fournir des plans, le planning précis des travaux, etc. ;
- ▶ **Incidences potentielles sur l'environnement*** en phase travaux puis en exploitation : le porteur de projet explique les conséquences du projet sur le trafic routier et fluvial dans le cas présent, sur les nuisances sonores, olfactives, sur le climat, le paysage, la biodiversité, etc. Puis il présente ce qu'il compte mettre en place pour **éviter, réduire et compenser** les atteintes éventuelles à l'environnement ;
- ▶ **Maîtrise des risques et étude de dangers** : inondation, foudre, produits dangereux présents sur le site, incendie, accidentologie, ... cette partie est dédiée à la présentation de tous les risques et dangers inhérents au projet et aux mesures de prévention prévues visant à en réduire la probabilité et les effets.

En plus de ce dossier, la **demande de permis de construire** contient de nombreuses pièces :

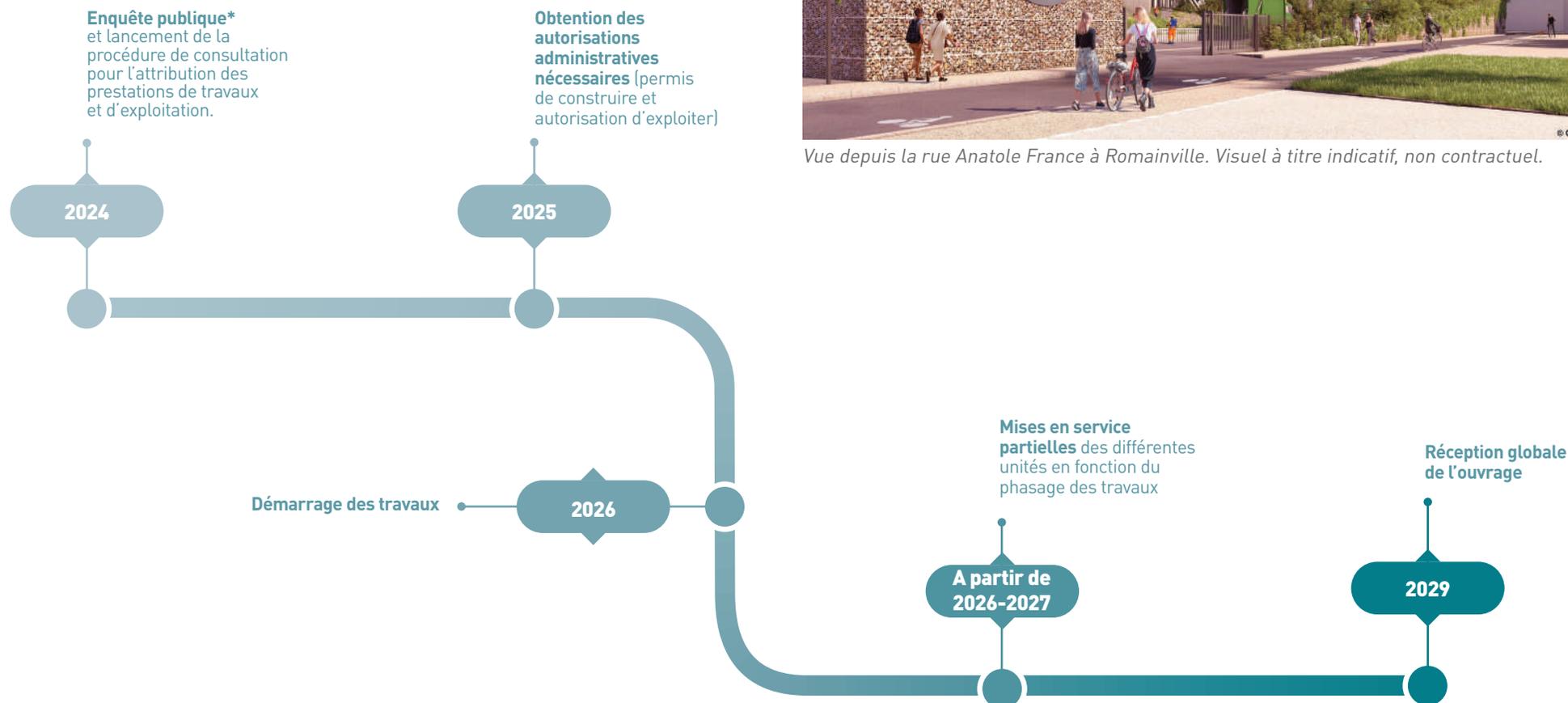
- ▶ Des **notices descriptives** : fonctionnement du site, architecture et paysage, gestion des eaux pluviales, terres polluées ;
- ▶ Des **plans** de situation, plans masse des constructions, plans en coupe sur le terrain, plans des façades et des toitures ;
- ▶ Des **vues** : insertions environnementales, photographies des environnements proche et lointain ;
- ▶ Des **informations techniques** en lien avec la réglementation : accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite, sécurité incendie, réglementation thermique, terres polluées, concertation, ...



Vue du PEECs côté Canal et du port. Visuel à titre indicatif, non contractuel.

3. LES ACTUALITÉS DU PROJET

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION



Vue depuis la rue Anatole France à Romainville. Visuel à titre indicatif, non contractuel.

* Les précisions sur l'évolution de la démarche d'information et de participation du public dans le cadre du projet sont présentées en partie 4.

LA POST-CONCERTATION EN 2023

1. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le projet du Syctom à Romainville/Bobigny fait l'objet d'une démarche d'information et de participation du public encadrée par la CNDP jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Le Comité de suivi

Installé en 2017 pour toute la durée du projet, **le Comité de suivi est l'instance de pilotage de la concertation**. Il est composé de 24 membres, élus des territoires du bassin versant du site, représentants des services de l'État, de l'exploitant, des institutions partenaires, et des associations. **Grâce à cette instance de dialogue, les acteurs du territoire sont informés de l'avancement du projet et de la démarche d'information et de participation du public**. Le garant de la CNDP participe à chacune des réunions du Comité de suivi.

Les réunions du Comité de suivi permettent de présenter l'ensemble des éléments et d'échanger avec les élus et les acteurs membres de l'instance. Les présentations ainsi que les comptes rendus des réunions sont disponibles sur le site internet du projet.

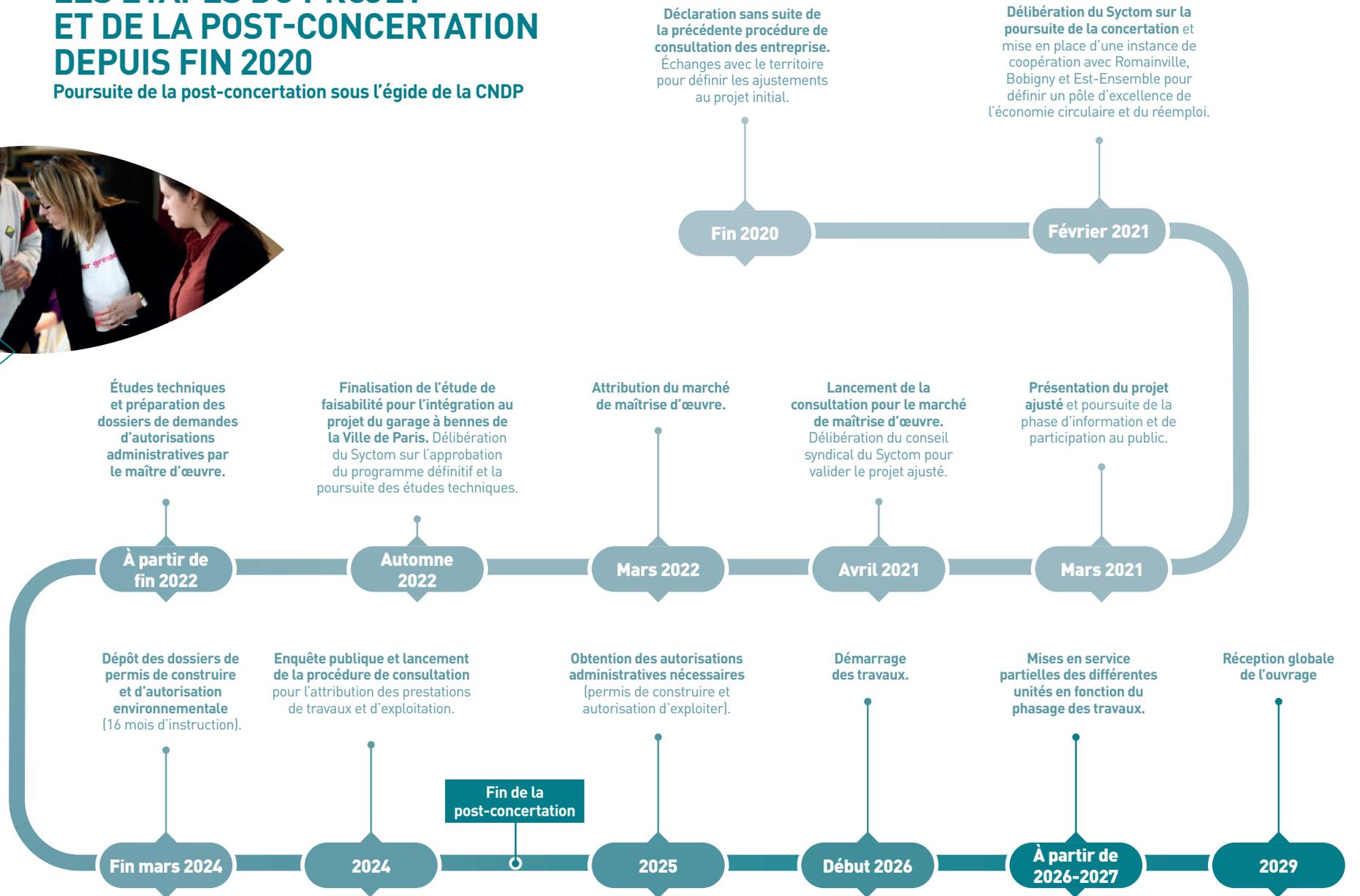
Le Syctom a réuni le Comité de suivi en visioconférence le 12 mai 2023, session au cours de laquelle il a présenté les avancements des études techniques sur le projet et son calendrier, puis il a évoqué les activités de la post-concertation prévues dans l'année, intégrant la présentation de la Journée Découverte du 3 juin 2023 organisée par le Syctom sur le site actuel à Romainville (voir plus loin).

Le garant de la post-concertation sur le projet pour la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), M. Jacques Roudier, a salué les efforts de concertation territoriale et de dialogue avec le public.



LES ÉTAPES DU PROJET ET DE LA POST-CONCERTATION DEPUIS FIN 2020

Poursuite de la post-concertation sous l'égide de la CNDP



2. LES ENGAGEMENTS DU SYCTOM ET DES PARTICIPANTS

Le Syctom a proposé au début de l'année 2018 de mettre à jour la **Charte de la concertation** afin de définir les modalités de la post-concertation.

La Charte de la post-concertation a été soumise et validée par les membres du Comité de suivi en janvier 2018. Elle présente les objectifs, les modalités, le calendrier de la post-concertation et fixe les engagements collectifs auxquels souscrivent ses participants. Cette Charte a fait **l'objet d'une mise à jour en décembre 2022 afin de garantir la préservation** de l'anonymat des contributeurs sur le site internet. Elle est disponible sur le site internet du projet.

3. L'INFORMATION DU PUBLIC EN CONTINU

Après une année 2022 marquée par l'approbation du projet définitif par le Syctom, l'année 2023 a permis d'informer régulièrement le public sur le projet. **Plusieurs outils de communication** ont été déployés par le Syctom, en lien avec le garant de la CNDP, tandis que le site internet a permis aux habitants et personnes intéressées de participer et questionner directement le Syctom.

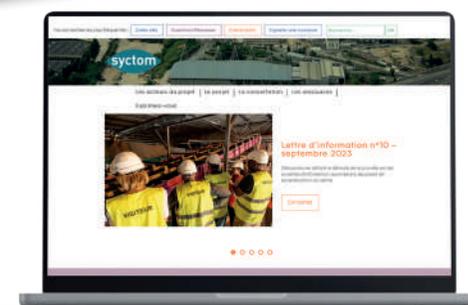
Le site internet du projet

Le site internet dédié au projet a été ouvert le 19 juin 2017 (www.projet-romainville-bobigny.syctom.fr) lors de la concertation préalable sur le projet et poursuit son activité. Il permet de **retrouver en continu l'ensemble des informations relatives au projet** (comptes rendus, recueils d'idées, études, etc.), **son état d'avancement et d'adresser des questions au Syctom**.

En 2023, des mises à jour ont été régulièrement apportées lors de la tenue des activités organisées dans le cadre de la post-concertation. Plusieurs documents et articles ont été publiés tels que le recueil d'idées de la Rencontre du Groupe Citoyens n°17 organisée en avril, le compte-rendu de la réunion du Comité de suivi de mai, la présentation puis le bilan de la journée découverte du 3 juin, la lettre d'information diffusée en boîtes aux lettres sur le territoire en octobre, ainsi que des vidéos et des photos de l'événement de juin.

La lettre d'information du projet

La lettre d'information n°10 (75 200 exemplaires) a été diffusée fin septembre / début octobre 2023 dans les boîtes aux lettres des communes de Romainville, Bobigny, Noisy-le-Sec et Pantin, et déposées dans les mairies et lieux d'accueil du public des collectivités du bassin versant du site. Ce numéro a pris la forme d'une **édition spéciale dédiée à la Journée Découverte du 3 juin 2023** au sein duquel ont été présentés les chiffres clés de l'événement, les activités proposées et des témoignages de partenaires et de participants.



Le Syctom mobilise également ses outils de communication institutionnelle pour informer largement sur le projet : articles sur son site internet, dans sa newsletter, posts sur les réseaux sociaux et communiqués de presse ont été utilisés.



4. LE GROUPE CITOYENS

Le **Groupe Citoyens** réunit depuis 2018 des citoyens et des associations de quatre communes : Romainville, Bobigny, Pantin et Noisy-le-Sec. En 2023, il comptait 19 membres actifs : 3 représentants associatifs du territoire (associations de Romainville, Pantin et Bobigny) et 16 habitants (7 habitants de Bobigny, 5 de Romainville, 3 de Noisy-Le-Sec et 1 de Pantin). Il a été constitué selon une **méthodologie détaillée et accessible depuis le site internet du projet**.

Il poursuit trois grands objectifs :

- ▶ **Constituer une instance fil rouge par rapport au projet**, suivi depuis le début et jusqu'à l'enquête publique.
- ▶ **Informers les participants du développement du projet**.
- ▶ **Échanger et partager grâce à l'expertise du territoire des membres du groupe**, autour de thématiques comme les prescriptions environnementales, le tri des déchets, etc.

L'année 2023 a permis au **Groupe Citoyens** de valoriser concrètement l'ensemble de ses apports au projet du **Syctom** dans le cadre de la **post-concertation**. Il a en effet été invité par le Syctom à participer à la conception du programme de la Journée Découverte du 3 juin 2023 et à l'animation même de cet événement public.

Ainsi, après avoir donné des idées pour nourrir le programme de la journée au cours d'une Rencontre organisée en décembre 2022, les membres ont coconstruit des dispositifs de médiation à utiliser pendant la Journée Découverte, lors de la 17^{ème} Rencontre du Groupe Citoyens, organisée le 11 avril 2023 à Villette Markers à Paris.

Ils ont ainsi construit deux dispositifs :

- ▶ une exposition sur les thèmes des Rencontres du Groupe Citoyens depuis sa création ;
- ▶ le mur des vœux : invitant les visiteurs à prendre des engagements pour la planète par des actions simples du quotidien.



Stand du Groupe Citoyens lors de la Journée Découverte du 3 juin 2023

Le mur des vœux

5. LA JOURNÉE DÉCOUVERTE DU 3 JUIN 2023 : PLACÉE SOUS LE SIGNE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DE LA COOPÉRATION LOCALE

Samedi 3 juin, le Sycotom a accueilli **plus d'une centaine de personnes**, habitant·e·s, élu·e·s et partenaires locaux, sur la parcelle de son site située à Romainville, afin de dévoiler le projet de reconstruction de ce centre historique dans le cadre d'une journée découverte ponctuée de nombreux dispositifs ludiques et pédagogiques. A cette occasion, le Sycotom a rappelé qu'il entend bien poursuivre les échanges avec le territoire et les habitants.

Une exposition didactique et des visites du centre actuel

Tout au long de la journée, les participant·e·s ont pu découvrir le centre de tri actuel lors de **visites guidées animées** par les agent·e·s du Sycotom et profiter d'une **exposition pédagogique** pour comprendre les principales transformations du site : la création de nouveaux bâtiments industriels efficaces, fonctionnels, intégrés dans leur contexte urbain; le développement du transport alternatif par voie fluviale via le canal de l'Ourcq; ainsi que la création d'un Pôle d'Excellence de l'Économie Circulaire et solidaire (PEECs).

Des animations pédagogiques qui ont ravi petit.e.s et grand.e.s

Des **ateliers ludiques** pour les enfants et les adultes sur la gestion des déchets, le tri et l'économie circulaire ont été proposés, ainsi que des **activités animées par les membres du Groupe Citoyens** ayant pour objectif de limiter la production de déchets et de manière générale d'agir en faveur de l'environnement. Le Groupe Citoyens a proposé un dispositif encourageant les participant·e·s à prendre des engagements pour adopter des pratiques favorables à l'environnement au quotidien et à la réduction des déchets produits (acheter en vrac, avoir recours aux transports en commun, composter ses déchets alimentaires, etc.).



Des associations spécialistes de l'économie circulaire ont proposé :

- ▶ Une animation qui a beaucoup plu sur l'amélioration du geste de tri avec deux casques de réalité virtuelle ;
- ▶ Un atelier « arts de la récupération » qui a permis de créer des éponges avec des chaussettes ;
- ▶ Un atelier « Do It Yourself » de fabrication d'un déodorant et d'un gommage corporel ;
- ▶ Une animation sur le réemploi proposée par la Bibliothèque des Objets de Montreuil (BOM).

Enfin, chaque visiteur de l'événement s'est vu offrir le **jeu de cartes « Ma vie de déchets »** créé par le Groupe Citoyens, permettant de poursuivre et d'approfondir de manière ludique ses connaissances sur les déchets.



5. LA JOURNÉE DÉCOUVERTE DU 3 JUIN 2023 : PLACÉE SOUS LE SIGNE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DE LA COOPÉRATION LOCALE

Des échanges nourris sur le projet et la coopération territoriale

Cette journée découverte a été l'occasion pour les habitant·e·s de **rencontrer les actrices et acteurs du projet** : le Sycotom, en charge du traitement des déchets ménagers, l'Établissement Public Territorial Est Ensemble, en charge de la collecte, les Villes de Romainville et Bobigny, ainsi que des parties prenantes de la concertation sur le projet dont les membres du Groupe Citoyens et le garant de la CNDP. Ensemble, ils ont pu échanger sur les bénéfices du projet pour l'environnement, le territoire et les habitant·e·s. Une **table ronde dynamique** s'est tenue en fin de matinée lors de laquelle ont été présentés les atouts du projet pour le territoire en termes d'intégration urbaine, de réduction des impacts environnementaux et des nuisances, grâce notamment à la création d'un port fluvial qui permettra de diminuer le nombre de camions utilisés pour le transfert des déchets.

Cette journée s'est inscrite dans la démarche du Sycotom de participation du public pour un projet industriel intégré, durable et partagé de manière didactique. D'autres actions sont prévues sur le territoire au cours desquelles l'exposition pédagogique du projet de reconstruction sera présentée ainsi que les outils de médiation. Elle a été présentée par l'EPT Est Ensemble lors de la soirée « Imaginez le futur Pôle d'Excellence de l'Économie Circulaire et solidaire » avec les acteurs du réemploi du territoire en octobre 2023, et pourra être à nouveau

utilisée par le Sycotom lors de l'enquête publique prévue au second semestre 2024.

La journée en son et images

Rendez-vous sur le site internet du projet pour tout savoir sur la genèse de l'événement et la façon dont il a été conçu et découvrir : les photos de l'événement, la vidéo reportage, un film donnant la parole aux différentes parties prenantes du projet, les retombées presse mais également la retranscription complète de la table-ronde.



LES APPORTS DE LA POST-CONCERTATION

LA PRÉSENTATION DU PROJET AU TERRITOIRE

L'année 2023 aura permis de **présenter concrètement le projet** dans son ensemble au territoire et à ses habitants par le biais de plusieurs outils : la diffusion de lettres d'informations, l'envoi de newsletters, ainsi que le site internet, qui a fait l'objet d'une actualisation avec les vues proposées par l'agence d'architectes Groupe-6 (membre du groupement de maîtrise d'œuvre).

Surtout, le temps fort de l'année aura été **la journée du 3 juin 2023** au cours de laquelle les participants, riverain.e.s du site, habitant.e.s du territoire, acteurs politiques et professionnels de l'économie circulaire ont pu découvrir le projet et poser des questions sur l'avenir du site et le fonctionnement du futur centre.

Les apports qualitatifs

A l'occasion de cette journée, tel que présenté au chapitre précédent, le Syctom a proposé une large palette d'outils d'information et de supports de médiation. Un **sondage** a été diffusé pendant l'événement grâce à des tablettes numériques. Il en ressort que **l'événement a été apprécié**, d'une part parce qu'il ouvrait les portes d'un site industriel historique dans ce quartier et représentait une occasion de mieux comprendre la gestion des déchets ménagers, et d'autre part parce qu'il a permis de s'informer sur le projet de façon ludique et pédagogique, amenant les visiteurs à se projeter sur l'avenir du site et plus généralement du quartier.

Au cours de la journée et dans le sondage, **l'accueil du projet a été positif**. La visite guidée du centre, la table-ronde, l'exposition, ainsi que les animations proposées par le Groupe Citoyens et les associations du territoire ont permis aux visiteurs et visiteuses de s'informer sur le projet de manière approfondie et de progresser sur les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets et d'économie circulaire. Les participants ont valorisé la qualité architecturale du projet qui leur a été présenté, en soulignant un projet qui semblait bien tenir compte des mutations du quartier et des attentes de la population en termes de

sobriété quant à la construction du bâtiment. Ils ont également pu exprimer leurs préoccupations concernant les éventuelles nuisances qui seront générées par le chantier de reconstruction du centre puis par le futur centre. Les nuisances olfactives et la pollution engendrée par le trafic des camions sont les sujets qui ont fait l'objet de plus de questionnements.



« Cette journée a été une occasion réussie d'associer participation du public au projet et distraction : les participants ont pu - c'était le but - s'informer sur cet important projet de transformation du site, poser des questions et recevoir des réponses, donner leur avis et faire des propositions ».

Jacques Roudier, garant de la concertation pour la Commission Nationale du Débat Public

Le formulaire de questions / réponses est maintenu ouvert sur le site internet du projet depuis le lancement de la post-concertation en 2018.

Le Sycotom rappelle régulièrement l'existence de cet outil dans les communications sur le projet. Le formulaire n'a pas été utilisé en 2023.

LES RETOMBÉES QUANTITATIVES

Les chiffres clés de la journée :

150

**PARTICIPANT·ES
À LA JOURNÉE**

8

**ANIMATIONS
PÉDAGOGIQUES ET
LUDIQUES POUR
PETIT·E·S ET GRAND·E·S**

105

**PERSONNES,
ÂGÉES DE 6 ANS ET
PLUS, AYANT PU
VISITER LE CENTRE**

81

**ENGAGEMENTS PRIS PAR
LES VISITEURS ET VISITEUSES
POUR RÉDUIRE L'IMPACT
DE LEUR QUOTIDIEN SUR
L'ENVIRONNEMENT**

Presse : la journée a fait l'objet de parutions presse (Le Parisien93.fr, Le Journal du Grand Paris, Recyclage et Récupération, 94.citoyens.com rubrique dédiée au 93) ce qui a permis de donner de la visibilité au projet et d'informer celles et ceux qui n'avaient pas pu participer à la journée.



Digital : de plus, le Sycotom a donné une visibilité à l'événement via ses réseaux sociaux (Instagram, Facebook, LinkedIn et X), contenus qui ont été relayés avant, pendant et après l'événement. De même, le site internet du Sycotom et du projet ont été des sources d'information mobilisées.

Vidéos : un important effort de mises en images a été fourni par le Sycotom. La création de contenus vidéos de différents formats contribue à informer sur le projet après l'événement (vidéos publiées sur la chaîne YouTube du Sycotom et intégrées au site internet du projet).

Le Groupe Citoyens :

Ses apports ont été particulièrement mis à l'honneur lors de la journée découverte de juin grâce à la présence continue de plusieurs membres sur un stand qui leur a été dédié et qu'ils ont animé avec les dispositifs de médiation conçus pour l'occasion, et par le biais du témoignage de Maroua Ghazouani en table-ronde.



« Notre Groupe Citoyens a eu des réflexions très vastes sur le projet, on prenait le temps, on était écouté et notre parole était considérée. C'était une démarche très intéressante ».

Maroua Ghazouani, habitante de Bobigny et membre du Groupe Citoyens depuis sa création en 2018.

Retrouvez l'intégralité du témoignage de Maroua Ghazouani sur le site internet du projet, à la partie « En vidéos » de la rubrique « La concertation ».



L'INFORMATION ET LA PARTICIPATION DU PUBLIC ÉVOLUE EN 2024

L'enquête publique

D'un point de vue réglementaire, la post-concertation sur le projet est organisée jusqu'à l'ouverture de **l'enquête publique** prévue au second semestre 2024.

L'enquête publique est un dispositif d'information et de recueil des avis de la population, c'est une procédure préalable aux projets susceptibles d'impacter l'environnement. Dans le cas présent, elle est engagée par le préfet, et conduite par un commissaire enquêteur ou une commission d'enquête composée de plusieurs commissaires enquêteurs. Ce commissaire ou cette commission est désigné par le président du Tribunal administratif. L'enquête publique est organisée dans les mairies concernées par le projet (Romainville et Bobigny).

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur, ou la commission d'enquête, donne un avis sur l'opportunité du projet et peut formuler des observations sur ses caractéristiques ou ses conditions de réalisation.

La mission d'encadrement de la démarche par la CNDP confiée à M. Jacques Roudier en sa qualité de garant prendra donc fin à cette échéance. Il réalisera alors un bilan de l'intégralité de la démarche de post-concertation, qui pourra être consulté pendant l'enquête publique et sera disponible sur le site internet du projet.

La poursuite de l'information et du dialogue

Cependant, le Syctom s'engage à **poursuivre le dialogue territorial et l'information du public** tout au long du projet. Lors d'une future Rencontre qui sera organisée au premier semestre 2024, le Syctom proposera aux membres du **Groupe Citoyens** une rencontre pour lui présenter le projet dans les détails ainsi que le calendrier des prochaines étapes. Cette Rencontre sera également l'occasion de les inviter à réfléchir aux formats de mobilisation envisageables pour eux alors que le projet entrera à partir de 2026 dans une phase de travaux (partages réguliers d'information, visites de chantier, ...).

En 2024, le **Comité de suivi** sera réuni pour présenter le projet en détails ainsi que les dispositifs de concertation prévus avant l'enquête publique. Il sera ensuite maintenu et rassemblé pour partager les avancées des travaux et les livraisons successives des différentes installations du futur site.

Du point de vue des **supports d'information**, le Syctom maintiendra les canaux de communication utilisés lors de la phase de concertation réglementaire. Ainsi, site internet du projet, lettres d'information, formulaire de questions / réponses en ligne, etc. seront utilisés pour diffuser des informations sur l'avancée du projet aux moments opportuns (lancement des travaux, avancements du chantier, inauguration,...). Le Syctom continuera de relayer des informations via ses outils de communication (réseaux sociaux, communiqués de presse, site internet, newsletters,...).

Des lieux d'accueil du public seront mis à la disposition du commissaire enquêteur pendant l'enquête publique, à proximité du site actuel.

En **phase chantier, des dispositifs de communication** seront prévus sur site afin d'informer les riverains, les passants. Des visites de chantier pourront être proposées sur inscription.

LA REMONTÉE D'INFORMATION SUR LES NUISANCES LIÉES AU SITE

Le Syctom a ouvert un formulaire de signalement d'une nuisance au centre à Romainville / Bobigny. Ce formulaire est disponible sur le site internet du Syctom et depuis le site internet du projet.

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE DES TERMES UTILISÉS DANS LE BILAN

CS : Collectes Sélectives

Évaluation environnementale : une évaluation environnementale est une procédure consistant à mesurer l'impact d'un projet sur son environnement, conformément à l'article R122-2 du code de l'environnement

EPT : Etablissement Public Territorial

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PEECs : Pôle d'Excellence de l'Économie Circulaire et solidaire

CNDP : Commission Nationale du Débat Public



**POST-CONCERTATION
ENCADRÉE PAR LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC**

WWW.PROJET-ROMAINVILLE-BOBIGNY.SYCTOM.FR

CONTACTS :

JACQUES ROUDIER, GARANT DE LA CONCERTATION
jacques.roudier@garant-cndp.fr

ÉQUIPE PROJET DU SYCTOM :
projetromainvillebobigny@sycTom-paris.fr

SITE INTERNET DU PROJET :
www.projet-romainville-bobigny.sycTom.fr

WWW.SYCTOM-PARIS.FR



@leSycTom